



Numéro 208

Paris, le 15 décembre 2003

CTPM de décembre reporté le 27 janvier 2004 !... Pour le statut des ITPE ?

Cher(e) camarade,

Une délégation du congrès annuel du SNITPECT a été reçue le 11 décembre 2003 par le cabinet du ministre pour faire un point sur l'avancement du dossier de réforme du statut des ITPE.

Le conseiller technique du ministre en charge du dossier s'est appuyé sur un historique détaillé du dossier pour montrer combien le ministre agit pour son aboutissement prochain. Il a aussi souligné que la dernière réunion interministérielle sur le dossier, qui avait eu lieu le 11 décembre matin, avait permis d'acter que la reconnaissance statutaire du corps des ITPE est indispensable et qu'elle doit passer par une revalorisation du pied et de la fin du premier niveau de grade, par une reconnaissance des fonctions de 3^{ème} niveau et, donc, par une revalorisation du 2^{ème} niveau de grade. Par contre, le contenu du projet de réforme présenté par le ministère n'a pas encore convaincu de sa pertinence.

La conseiller technique a également souligné que le corps des ITPE se présentait en précurseur, avec comme point très positif notre volonté de voir les flux inter-fonctions publiques s'améliorer très significativement, avec la création d'un statut de corps inter-fonctions publiques et notre disponibilité à étudier les fusions de corps en interne comme en externe au METLTM, dans la mesure où la logique de compétences est respectée et, donc, que les garanties collectives de gestion sont confortées et développées.

Il nous a alertés cependant sur les questions qui restaient à trancher, insistant tout particulièrement sur les principes de classification des corps de la fonction publique et de la distinction entre les corps de A et de A+ qui serait appelée à se rétrécir avec l'accession du corps des ITPE au hors échelle. Nous nous sommes clairement inscrits en faux devant ce type de dogme qui n'existe plus de fait, si ce n'est de droit, avec l'accession de nombreux corps de catégorie A au hors échelle dans les dernières années.

Il a enfin confirmé que le CTPM initialement prévu le 15 décembre 2003 est reporté au 27 janvier 2004. **Tout nous porte à croire aujourd'hui que ce report est fortement lié à la réforme du statut des ITPE**. Mais il apparaît également que des obstacles significatifs existent potentiellement, en interministériel, sur la base de dogmes clairement inacceptables compte tenu de la jurisprudence existante et des niveaux de responsabilité exercés par les ITPE.

Afin de lever ces obstacles, il apparaît **indispensable d'élargir la cible de notre action dès maintenant**, en nous adressant en plus aux deux interlocuteurs de notre ministère qui comptent fortement dans les négociations interministérielles : la Fonction Publique et le Budget.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation sans faille de chaque ITPE, soucieux de l'avenir de tous et de chacun et, donc, déterminé à manifester auprès des ministres pour que les engagements ministériels soient tenus.

Bien cordialement.

Pascal PAVAGEAU, Secrétaire Général